

## **Intervention concernant l'engagement opérationnel dans le cadre de l'OIR – 25/06/2020**

Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, la résolution que j'ai déposée en commission il y a quelques semaines émanait du fait de vouloir prolonger la mission Inherent Resolve. En 2014, cette coalition avait vu le jour pour lutter contre le terrorisme et l'organisation État islamique. Cette organisation proclamait la création d'un califat sur les territoires qu'elle occupait en Syrie et en Irak. Elle s'est rendue coupable des plus atroces crimes contre l'humanité et elle a persécuté et massacré des minorités religieuses. Sous la législature précédente, nous avons eu le plaisir d'accueillir Nadi Murad, victime yézidie de Daech, qui nous a fait part de son témoignage. Daech persécute également la communauté LGBT ou toute personne qu'elle considère impure.

Le califat a fait régner la terreur sur le territoire à cheval entre la Syrie et l'Irak pendant plus de cinq ans. En Syrie, les victimes de l'État islamique se chiffrent à près de 360 000. En Irak, il s'est agi d'une centaine de milliers de morts, sans oublier les réfugiés, qui occupent souvent nos travaux dans ce Parlement.

De plus, il ne faut pas oublier que l'État islamique est coupable d'avoir perpétré un nombre important d'attaques terroristes de par le monde. Notre pays n'y a pas échappé, le 22 mars 2016, avec 32 victimes: 32 de nos concitoyens ont perdu la vie et 340 autres furent blessés lors des attentats de Bruxelles. Le califat fut détruit en 2019 grâce au courage et à la détermination des combattants irakiens, kurdes, syriens, mais aussi grâce à la coalition internationale qui les a soutenus. Malgré les efforts de la coalition et de nos alliés sur le terrain, nous devons constater aujourd'hui que l'organisation État islamique n'est pas détruite.

Fin janvier 2020, le dernier Conseil de sécurité des Nations unies dans un rapport portant sur le groupe armé État islamique et sur Al-Qaïda affirmait notamment, je cite: "L'État islamique, après la perte de son territoire, a commencé à réaffirmer sa présence en République arabe syrienne et en Irak, fomentant de plus en plus d'attaques audacieuses lancées par les insurgés, organisant l'évasion des combattants de l'État islamique incarcérés dans des centres de détention et exploitant les faiblesses des conditions sécuritaires de ces deux pays."

Ayant perdu des territoires, l'État islamique n'en reste pas moins une menace. Il s'est réorganisé en guérilla. Le ministre nous en avait fait état à l'occasion d'une question que nous lui avons posée. On parle de plusieurs nouveaux foyers. L'État islamique, Daech, peut parfois comporter plus de 7 000 combattants. Cela doit nous alerter et nous inquiéter ou, en tout cas, nous faire prendre les multiples actions que nous jugerons utiles pour les combattre.

C'est dans ce cadre-là que la coalition internationale a demandé à notre pays de poursuivre son engagement dans l'opération Inherent Resolve. Membre depuis sa conception, en 2014, la Belgique a démontré à de nombreuses reprises ses capacités et le professionnalisme de ses pilotes.

Ne soyons pas naïfs, chers collègues! Le combat doit continuer et il doit être mené là où l'État islamique est actif dans la région. Cette organisation barbare ne doit pas trouver refuge dans notre complaisance. Suffisamment de personnes ont été victimes de l'État islamique et aujourd'hui, nous devons poursuivre nos efforts afin d'empêcher la résurgence de ce groupe sanguinaire.

Soutenir cette proposition de résolution c'est aussi soutenir la lutte contre l'État islamique. J'en appelle à chacun de vous. Demandez-vous si nous devons montrer de l'indulgence envers cette organisation criminelle ou la combattre là où elle se trouve.

Nous avons eu beaucoup d'échanges en commission à ce sujet. Je connais l'argument du mandat international qui devrait être donné, notamment en ce qui concerne les possibles opérations en Syrie. Ce mandat international devrait faire partie intégrante d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Or, il fait défaut. Se baser, comme nous le faisons pour le prolongement de cette intervention, sur l'article 51 de la Charte de l'ONU, ne semble pas suffisant à certains de mes collègues.

Je peux entendre l'argument. Légaliste, je peux l'entendre, mais je me rends compte aussi des réalités géopolitiques auxquelles nous faisons face maintenant. C'est vrai, la réalité a changé et les acteurs sur le terrain sont multiples. On connaît le rôle de la Turquie, dans le Nord de la Syrie. La Turquie est partenaire de l'OTAN, comme nous. On connaît le rôle de la Russie, qui combat Bachar al-Assad et qui fait également partie du Conseil national de sécurité. Pour une telle intervention, la Russie rendrait très difficile l'adoption d'une résolution. La politique internationale n'est pas une chose évidente, monsieur le ministre. Vous n'en disconviez pas. C'est une réalité.

Nombreux sont les leaders qui, partout dans le monde, sont contestables et contestés. J'entendais M. Lacroix parler de Donald Trump, mais on pourrait aussi citer Erdogan, Bashar el-Assad, etc. Pour cette raison, l'approche ne doit pas être différenciée d'une région à l'autre selon l'opération que l'on voudrait mener.

Je tiens à vous remercier de votre élégance – et je sais que vous êtes un homme élégant, monsieur le député -, puisque vous nous avez félicités d'avoir essayé d'intégrer un maximum d'amendements dans notre proposition de résolution. Nous les avons, en effet, jugés fort utiles. Comme nous les avons soutenus, nous avons choisi d'en tenir compte aussi bien dans l'évaluation de l'opération Inherent Resolve dans les prochains mois qu'au travers du volet humanitaire et de la diplomatie belge. Je rappelle que celle-ci a toujours servi de moteur, sous la législature précédente et encore maintenant avec notre ministre des Affaires étrangères, pour contribuer à la stabilisation des régions et à la nécessité de revivifier rapidement la démocratie sur place. C'est, bien sûr, dans cette optique que nous avons suivi vos propositions constructives, chers collègues du Parti socialiste et d'Ecolo. Je vous remercie donc pour cet apport qui améliorera encore ce texte.

Je voudrais aussi vous dire que, si nous avons agi de la sorte, c'est évidemment dans l'espoir d'obtenir un soutien beaucoup plus vaste que le clivage sur lequel nous avons débouché et que je n'appelle pas de mes vœux, certainement pas en matière de relations internationales. Malheureusement, ce n'est pas un précédent, puisque je pourrais encore citer d'autres exemples. Je souhaite donc – comme la Belgique l'a toujours connu dans ces questions – que nous puissions retrouver un consensus certain, utile et efficace en ce domaine.